

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, **le 22 février**, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune du Mesnil au Val se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Evelyne NOYE, *Maire*, conformément aux articles L2122-8, L2122-9 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Evelyne NOYE, *Maire*, Mmes Gisèle GEFFROY, Colette MAHIER, Sophie LANDE, Mrs Jacques CLIN, David CHOUIPPE, Bruno TRAVERS, Marc MAHIER, Ludovic MARIE, Cyril POINCHEVAL.

Etaient absents : Mme Pascale COUVREUR (a donné pouvoir à Mme Sophie LANDE), M. Jean-Marie PICOT (a donné pouvoir à M. Jacques CLIN), M. Philippe LEVESQUE (a donné pouvoir à Mme Gisèle GEFFROY).

Monsieur Ludovic MARIE est désigné secrétaire de séance.

I- ASSURANCES DU PERSONNEL

Les contrats d'assurances des risques statutaires du personnel communal négociés par le Centre de Gestion arrivent à échéance au 31 décembre 2017. Cette mutualisation des collectivités permet d'obtenir des tarifications intéressantes auprès des assureurs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

D'AUTORISER Le Centre de Gestion à renégocier les contrats d'assurances du personnel.

II- TRAVAUX

Le Maire informe l'assemblée des dossiers en cours :

- Salle de convivialité :

L'Appel d'offres a été lancé par la société ATECOM et le dépôt des dossiers de candidature sera clôturé le 23 février à 16h00. La Commission d'Appel d'offres se réunira le 09 mars pour l'ouverture des plis et le choix de 3 candidats.

- Jardin du souvenir :

La commande de stèle et d'urnes a été passée auprès de l'entreprise Mazurier. Les travaux de mise en place devraient commencer en avril.

- Hydrant :

Suite au contrôle effectué par le SDIS, il s'est avéré que l'hydrant situé rue du Bourg était non conforme. La société VEOLIA a donc procédé à son remplacement.

Coût de l'opération : 4131.23 €

- Cour de l'école :

Des travaux seront entrepris pour enlever le bac à sable au cours de l'année. Il sera remplacé par un sol amortissant pour la mise en sécurité de cette aire de jeu.

- Travaux divers

L'élagage des arbres entre la résidence du Clos Fleury et celle de Gouberville est terminé. Il a fallu procéder à l'élimination de certains d'entre eux devenus dangereux.

L'entreprise Picot est intervenue pour divers travaux d'entretien dans les locaux de la municipalité (changement de serrures, fuite d'eau, plomberies diverses au stade).

La pose de panneaux STOP au bas de la résidence Gouberville et au niveau de la maison de la Lande a été réalisée par le personnel communal.

Concernant les travaux de réfection de l'église, des devis vont être établis pour restaurer les murs de l'autel.

III- VALIDATION DES SERVICES D'UN ANCIEN AGENT

Nous avons reçu une demande de validation des services accomplis auprès de notre collectivité par une ancienne collaboratrice contractuelle de la mairie pendant la période 2001/2005 afin qu'elle puisse faire valoir ses droits à la retraite de la CNRACL.

Un rattrapage de cotisation de 9 799.73 € nous est donc imputé et sera réglé à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

IV- PERSONNEL COMMUNAL :

Délibération qui annule et remplace la précédente sur le régime indemnitaire RIFSEEP :

Les plafonds des salaires de l'IFSE sont mis à jour suivants les modalités suivantes :

| Cadres d'emplois | Groupe | Montant annuel de base (Plafond) | |
|-------------------|----------|----------------------------------|-------|
| | | IFSE | CIA |
| Cadre d'emplois 1 | Groupe 1 | 3000 € | 300 € |
| | Groupe 2 | 1000 € | 300 € |
| Cadre d'emplois 2 | Groupe 2 | 2000 € | 300 € |
| Cadre d'emplois 3 | Groupe 2 | 2000 € | 300 € |

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE PREVOIR ET D'INSCRIRE AU BUDGET les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

V- ADHESIONS ET DEMANDES DE SUBVENTION

- Demande de participation au Rallye sportif des retraités

Après en avoir délibéré et à la majorité (9 contre, 4 pour), le conseil municipal REFUSE de participer financièrement à cette manifestation sportive.

- Demande d'adhésion de l'association ACREA (Après Cancer Ressources Activités)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal REFUSE de subventionner cette association.

- Demande d'adhésion de l'Association des Paralysés de France

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal REFUSE de subventionner cette association.

- Demande de subvention du CFA de Coutances

Après en avoir délibéré et à la majorité (12 contre, 1 pour), le conseil municipal REFUSE de subventionner le Centre de Formation des Apprentis.

VI - QUESTIONS DIVERSES

- Demande pour un emplacement de vente ambulatoire (food truck) faite par M. BRISSET.

Acceptée à l'unanimité.

- Madame le Maire informe le conseil municipal de la mise en place de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Cotentin à laquelle la commune du Mesnil au Val est rattachée pour les anciennes compétences suivantes : ordures ménagères, eau et assainissement. M. Jean-Louis VALENTIN a été élu Président, 15 vices présidents et 19 membres des anciens EPCI complètent le nouveau bureau exécutif. Mme NOYE et Mme GOSSVILLER ont été désignées conseillères communautaires.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 22h15.